

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_145

Objet : Convention de partenariat avec Le Bateau Feu

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (55) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 145

Objet : Convention de partenariat avec Le Bateau Feu

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment la compétence en matière d'actions culturelles ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 5 juillet 2022, adoptant le projet artistique et culturel communautaire 2022-2026 ;

Considérant l'action opérationnelle de l'axe 6 du projet culturel qui vise à développer l'éducation artistique et culturelle à tous les âges ;

Considérant les objectifs de l'axe 6 du projet culturel :

- Généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les âges
- Encourager la participation de tous les jeunes enfants, les adolescents, les adultes et les publics éloignés de la culture par l'acquisition de connaissance, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec les artistes, une pratique artistique ou culturelle
- Développer un programme d'action culturelle tourné vers le public adolescent
- Encourager la curiosité, l'émancipation de chacun en s'appuyant sur des projets spécifiques portant sur les arts, le patrimoine et la culture scientifique

Considérant le programme d'actions culturelles, les projets artistiques et la médiation culturelle déployés à l'échelle du territoire au service des communes et des habitants de Cœur de Flandre agglo ;

Considérant le développement de l'ESCAPADE, réseau de médiathèques en Cœur de Flandre ;

Considérant le 2ème Contrat Territoire Lecture signé le 22 septembre 2022 par Cœur de Flandre agglo et la DRAC ;

Considérant le partenariat initié en 2022 avec Le Bateau Feu, scène nationale de Dunkerque, autour de son festival Histoires en série ;

Considérant la réussite des éditions précédentes et le rayonnement du festival sur le territoire de Cœur de Flandre ;

Considérant l'intérêt de la programmation de ce festival au sein du réseau de lecture publique ;

Considérant la volonté de Cœur de Flandre agglo et de Bateau Feu de consolider leur partenariat dans une convention cadre pour une collaboration durable et structurée ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention de partenariat avec Le Bateau Feu sur une période de deux ans (2025-2026),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce partenariat et à la programmation du Festival Histoires en série sur le territoire,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

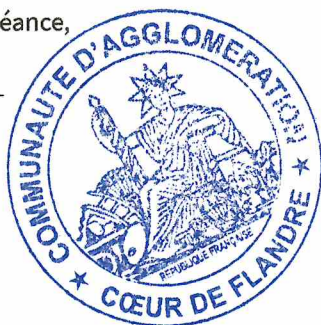
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Fredéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

